**1- Lecture et approbation du CR de la dernière réunion.**

**SOCIETE CENTRALE D’AVICULTURE DE FRANCE**

**Confédération Nationale des Associations d’Eleveurs d’Animaux de Basse-cour**

**Procès-verbal de la réunion du CA le 23 Juin 2018**

7, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

**Membres présents :** **14.**

Yvon CASTIEN, Johann COËNNE, Pierre DELAMBRE, Yves DESFORGES, Gaston HARTER, Jeannine JEHL, Marylène LE GOFF, Yoann LE GUET, Jean-Jacques MÉNIGOZ, Jean-Claude PÉRIQUET, Christian RAOUST, Aimé RAULAIN, Ernest SORIN, Daniel TOOS

**Excusés avec pouvoir : 4.**

Frédéric BERNARD : pouvoir à Jean-Jacques MÉNIGOZ ; Samuel BOUCHER : pouvoir à Aimé RAULAIN

Thierry DUCHEMIN : pouvoir à Christian RAOUST ; Bernard GILLOIS : pouvoir à Marylène LEGOFF

**Absents excusés 3 :**

Philippe HUDRY, Bernard JANISSON, Gérard KIELWASSER

**Absents : 4**

Christian BINOIS, René ÉVAIN, Raymond KLIPFEL, Anthime LEROY

La réunion débute à 10 H 00. Le président souhaite la bienvenue aux présents, comprend les difficultés de certains administrateurs pour venir en ces jours de grève de transport et déplore l’absence d’autres membres.

Le CR ayant été envoyé au CA par mail ce dernier n’en demande pas lecture, le CR est adopté à l’unanimité.

**2- Réouverture du dossier sur le financement de l’aviculture française :**

Les auteurs du dossier sur le financement de l’aviculture française, Christian BINOIS et Christophe GAILLARD étant absents, et donc dans l’impossibilité de répondre à nos questions, nous ne pouvons débattre ce point.

Néanmoins quelques informations pour les membres du CA :

Une réunion de la commission des finances devait se réunir le 9 juin, afin de revoir le mode de financement et présenter au CA une proposition équitable et viable pour tous. Elle a été annulée, le délai, au moment d’acceptation de la date par la SNC étant trop court pour prévenir tous les participants.

Suite au souhait, verbal et écrit, de la part de la SNC de passer commande directement chez le fabricant, le président HARTER précise qu’il ne peut en prendre seul la décision et que ce point doit être discuté au CA avant d’être mis à l’ordre du jour pour validation à l’Assemblée générale. Aucun membre de la SNC n’est présent pour défendre ce fait.

D’autre part, un contrat ratifié en 2006, par l’Entente Européenne, tous les corps techniques français et la Fédération Alsace-Moselle stipule que seule la SCAF est liée par contrat avec le fabricant de bagues.

Christian RAOUST, au nom des régions représentant les associations d’aviculteurs, insiste sur le fait que le prix des bagues doit être fixe sur tout le territoire, afin d’assurer l’équité et l’égalité pour tous les éleveurs. Si un corps technique peut négocier le prix fixé pour les bagues, les régions ne peuvent-elles pas en faire autant ?

Daniel TOOS demande pourquoi cette remise en cause après un vote le l’AG de la SCAF. Ernest SORIN signale que l’identification même si elle confiée aux corps techniques doit rester sous la responsabilité de la SCAF par rapport aux autorités de tutelles

Jean Jacques MÉNIGOZprécise que le cas des individuels est un problème à prendre en compte notamment au niveau de la tarification.

**3**- **Présentation du financement de l’Aviculture Française par Johan COËNNE, trésorier général.**

Le trésorier Johann COËNNE explique qu’il a soldé des comptes de la SCAF sur lesquels il n’y avait plus de mouvements depuis des années, et ce afin de limiter les frais. A ce jour, il déplore n’avoir pas encore toutes les informations de la part de son prédécesseur.

Il présente sous forme de tableau toutes les charges fixes et variables inhérentes au fonctionnement de la SCAF/Confédération.

Dans un autre tableau il présente les recettes (identifications, subventions, cotisations des régions) ainsi que les charges (personnel, frais de location, déplacements, réunions du CA).

Concernant les frais de location, le président HARTER rappelle que notre présence dans les locaux de l’ITAVI est indispensable car nous y sommes entourés d’autres branches de l’aviculture (Confédération Française d’aviculture, etc.) qui peuvent nous apporter un soutien conséquent auprès des Pouvoirs publics. Il ressort de cette analyse que la trésorerie de la SCAF/Confédération n’est pas viable à long terme avec ce système. De plus il est demandé par le CENECA d’investir dans l’achat de nouvelles cages pour le S.I.A. de Paris, ce qui représentera une dépense conséquente. Il nous faut donc, rapidement, trouver un nouveau système de financement de notre mouvement.

Le CA apprécie la clarté des explications du trésorier, approuve le budget pour 2018 à l’unanimité. Mais émet des réserves quant au prévisionnel de 2019,  si le financement reste en l’état actuel suite aux craintes du trésorier.

**4- Présentation du Financement de l’Aviculture Française par la S.N.C.**

Les représentants de la SNC étant absent le CA passe au point 5.

**5- Les besoins financiers des corps techniques et des régions**

Mr Pierre DELAMBRE demande à ce que toutes les commandes de bagues soient obligatoirement accompagnées du règlement correspondant. Ceci n’est malheureusement pas toujours le cas ! Il est décidé que le chèque émis par l’association lors de la commande sera considéré comme un chèque de caution. En effet, la somme ne sera encaissée qu’à l’automne, avant l’arrivée des bagues.

Aimé RAULAIN et Jean-Claude PERIQUET expliquent que si la SNC souhaite quitter la SCAF, il faut l’accord du CA et celui de l’AG. Un mail du Président de l’EE suggère de trouver un terrain d’entente entre la SNC et la SCAF. L’interlocuteur de l’EE doit rester la SCAF. Jean-Claude PERIQUET fait remarquer que la SNC n’a pas à imposer un système de gestion à la SCAF/Confédération.

Il est difficile comme le suggère Yvon CASTIEN de s’appuyer sur les exercices précédents car le système de financement n’a pas un an d’existence. Suite au courrier d’Anthime LEROY, président de la SNC, en date du 12/06/09 et aux vues des paragraphes 5 et 9, Christian RAOUST propose que les Fédérations régionales qui le désirent puissent en attendant, envoyer leur commande de bagues 2019 à la SCAF afin de ne pas laisser les éleveurs sans solution. Cette proposition est acceptée par les régions représentées à ce CA.

Jean-Jacques MÉNIGOZ évoque, pour la énième fois, les problèmes de financement de la FFC et de la FAEC, il rappelle qu’il avait été évoqué que le passage de la cotisation de 1,20 € à 2 € des régions par membres inscrits dans les associations aurait dû être une rentrée d’argent qui permet de compenser le manque à gagner pour ces corps techniques. Jean-Claude PÉRIQUET fait le constat qu’à la FFV des ajustements ont été nécessaires et qu’il a fallu s’adapter.

Une cellule est mise en place pour revoir le financement dans sa globalité, elle est composée de Johann COËNNE, Bernard GILLOIS, Gaston HARTER, Jeannine JEHL, Jean-Jacques MÉNIGOZ, Jean-Claude PÉRIQUET, Christian RAOUST et Ernest SORIN. Une fois que cette commission aura statué, un courrier sera adressé à tous les acteurs de l’aviculture française, avec des propositions pouvant satisfaire corps techniques et régions

Point adopté à l’unanimité.

**6- Bagues accord-cadre au nom de la SCAF**

Le président HARTER reprend le contrat accord-cadre faisant suite à l’autorisation donnée par le CA de l’époque, et signé le 17 octobre 2017 par le premier au nom de la SCAF/Confédération.

Point adopté à l’unanimité

**7- Homologation des sociétés**

Yvon CASTIEN demande que l’homologation des associations passe obligatoirement par les régions. Le règlement stipule que c’est la SCAF/Confédération qui homologue les sociétés, mais en tenant compte, dans un intérêt commun, de l’avis de la région dans laquelle l’association se situe. De plus une association peut avoir une homologation qui sera sujette à une période probatoire.

Le CA adopte ce point à l’unanimité.

Le CA donne son accord, après concertation avec la Région Normandie, pour l’homologation de l’association du Bocage Granvillais avec une période probatoire de deux ans.

Adopté à l’unanimité.

**8- Maintenance du site Internet**

Point ajourné.

**9- Vase de Sèvres, récompenses**

a) Les nouveaux responsables de régions du Prix du Président de la République

Région 1 : pas attribué à ce jour ; Région 2 : Joseph LEGOFF

Région 3 : Christian RAOUST ; Région 4 : Daniel TOOS ; Région 5 : Yvon CASTIEN

Adopté à l’unanimité

b) Les Vases de Sèvres

Pour l’attribution du Vase de Sèvre le département de l’Aube souhaite intégrer la région 5.

Attributions 2019 : Salon international de l’agriculture de Paris ; région 2 : Grand Lucé ; région 4 : Beaucroissant Union Avicole de l’Isère ; région 5 : Compiègne

Attributions 2020 : Salon international de l’agriculture de Paris ; région 2 : Luc sur Mer, région 5 : Epinal

Adopté à l’unanimité

c) Médailles de la SCAF/Confédération

Rappel des tarifs : Or : 35 € ; Argent 25 € ; Bronze 20 €

Demande de la région des Hauts de France : médaille de bronze à M. Albert DEHU

Demandes de la Fédération des Associations Avicoles du Grand Est :

Or : M. Christian CAREME ; Argent : M. Jean Louis TISSERAND ;

Bronze : Mme Carole ÉTIENNE

Bronze : Mme Nathalie ROGISSANT

A l’unanimité, le CA donne son accord, pour l’attribution de ces médailles.

L’ordre du jour étant épuisé, le président HARTER clôt la réunion à 14 H 30.

Le président : le secrétaire général :

Gaston HARTER Yves DESFORGES